ES. PRIX

## Marchandises

## saisonnières

## Approbation par un administrateur Enumération

(Communiqué)
Ottawa, 20. — Les prix demandés par
les fabricants et grossistes pour de nouveiles marchandises salsonnières qui ne
sont pas semblables aux marchandises vendues au détail durant la période de base
du 15 septembre au 11 octobre doivent être
approuvés par un administrateur de la
Commission des prix et du commerce en
temps de guerre. Les détailants peuvent
alors vendre ces marchandises à une majoration (pourcentage du coût) qui n'est
pas plus élevée que la majoration (pourcentage du coût) faisant partie du coût
de marchandises semblables durant la dernière saison au cours de laquelle elles
ont été vendues.

de marchandises semblables de marchandises semblables de marchandises semblables de laquelle elles ont été vendues.

Cette politique est énoncée par la Commission dans un bulletin qui est envoyé à tous les détaillants du Canada. Ce bulletin énumère les marchandises désignées par la Commission comme étant salsonnières et qui consistent surtout en vêtements d'été, accessoires et articles de sport, meubles et ameublements d'été, robes et voiles de première communion, et quelques articles divers.

"Les prix demandès par les fabricants pour des marchandises de cette nature (saisonnières) doivent être approuvés par un administrateur de la Commission. Cette approbation est donnée après consultation

quelques attache de control de la control des marchandises de cette nature (saisonnières) doivent être approuvés par un administrateur de la Commission. Cette approbation est donnée après consultation avec l'administrateur du commerce de détaillants peuvent alors vendre ces marchandises à une majoration (pourcentage du coût) qui n'est pas plus élevée que la majoration (pourcentage, du coût) faisant partie du coût de marchandises semblables durant la dernière saison au cours de laquelle elles ont été vendues, Chaque magasin de détail en particulier, succursale de magasin à rayons, peut, par conséquent, ajouter au nouveau coût approuvé d'un article saisonnier, une majoration (pourcentage du coût) qui n'est pas supérieure à celle comprise dans le prix d'un article semblable vendu dans la saison correspondante de 1941 par le même magasin, succursale ou rayon".

Les marchandises sulvantes sont cen-

son correspondante de 1841 par le meme magasin, succursale ou rayon".

Les marchandises sulvantes sont censées être des marchandises salsonnières:

POUR DAMES ET FILLETTES

Accessoires et articles de plage, casques de bain, costumes et caleçons de bain, tissées ou tricotés, souliers de plage, espadrilles, chapeauà de plage en paille, manteaux de plage, lunettes contre le soleil, robes, blouses, jupes de printemps et d'été, vêtements de coton pour sport, salopettes, costumes lavables, sous-vêtements de tricot de batiste, de crêpe de coton et de percale, ceintures d'été, chaussettes, gants-rayonne et filst de coton, chapeaux de paille et de tissu, manteaux et costumes de printemps et d'été, souliers d'été, souliers d'été, souliers d'été, souliers de tennis, robes et voiles de première communion, sous-vêtements de tricot, de coton de printemps et d'été, pour hommes et garçons.

tricot, de coton de printemps et d'été, pour hommes et garçons.

HOMMES ET GARÇONS

Chapeaux de paille, casquettes d'été, costumes lavables (garçons), salopettes de fantaisle, costumes tropicaux et pantalons de sport, chemises de sport, sous-vêtements de tricot de coton de printemps et d'été, chaussettes, souliers de tennis.

MEUBLES ET AMEUBLEMENTS

MEUBLES ET AMEUBLEMENTS

Meubles d'été, grillage de fenêtre, de porte et grillage de broche, ombrelles de jardin, instruments des jardinage, tuyaux d'arrosage et accessoires, gaze à moustiquaire, hamaes, balançoires, auvents, tondeuses.

deuses.

ARTICLES DE SPORT

Agrès de pêche, balles, bâtons de baseball, patins à roulettes, raquettes de tennis, boules pour jeux de gazon canots,
embarcations, tentes.

DIVERS

Tissus fins imprimés, vaporisateurs insecticides, éventails électriques, poison à
insectes, cartes de souhaits et nouveautés
de Valentin et de Pâques, crèpes de rayonne imprimés.

ne imprimes.

Le bulletin explique aussi la politique de la Commission en ce qui concerne les marchandises semblables ou à peu près semblables à celles vendues par les détaillants durant la période de base et les marchandises importées.

din, instrumen d'arrosage et a quaire, hamacs, deuses.

de Valentin ne imprimés. Le bulletin